

6^e PDALPD
DU GARD

2013 - 2017

PLAN DÉPARTEMENTAL
D'ACTION POUR LE LOGEMENT

Comité
Responsable
4 juillet 2017

Du 6^{ème} PDALPD

DU GARD

2018 - 2022

**PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION
POUR LE LOGEMENT
ET L'HEBERGEMENT
DES PERSONNES DÉFAVORISÉES**

Comité
Responsable
4 juillet 2017

AU 7^{ème} PDALHPD

LE GARD

développe les solidarités



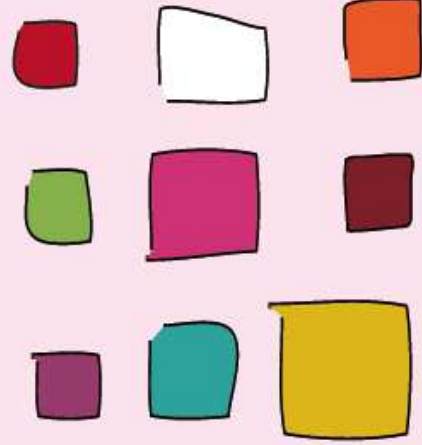
Mairie de Montpellier



www.gard.fr

7^E PDALHPD DU GARD 2018 - 2022

PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION
POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT
DES PERSONNES DEFAVORISEES





Comité
Responsable
4 juillet 2017

Objectif 1 du 7^{ème} PDALHPD
Développer l'offre
de logement et
d'hébergement pour le public
du plan



Comité
Responsable
4 juillet 2017

Action 2

Créer des places d'hébergement
et de logement accompagné

Objectifs de l'action

Objectifs :

- Disposer d'une **offre diversifiée de structures d'accueil** adaptés aux différents publics :
 - **Hébergement d'urgence** : Centres d'hébergement d'urgence, Appartements conventionnés ALT (dont Logements d'extrême urgence LEU), dispositif hôtelier
 - **Hébergement d'insertion** : centres de stabilisation, Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS),
 - **Logement accompagné** : pensions de famille (dont résidences accueil à destination des personnes souffrant de troubles psychiques).
- **Répartir l'offre** selon un maillage territorial pertinent

Perspectives

- **Créer des places d'urgence généralistes** pour améliorer le taux d'équipement du département et répondre à la demande repérée et aux besoins.
- **Augmenter le nombre de places HU** « hivernales »
- Identifier des places d'urgences spécifiquement dédiées aux **personnes sortant de prison** (cf : circulaire interministérielle du 13 mai 2016)
- **Créer des places de CHRS** pour réduire le sous-équipement structurel du département
- **Créer des places en pension de famille** et plus particulièrement en résidence accueil
- **Développer l'IML** sur le département
- **Développer l'ALT** en articulation avec les autres dispositifs
- Développer la mise en œuvre de modalités d'accompagnement global selon le principe du « **CHRS hors les murs** » par transformation de places existantes et/ou création de places dédiées



Comité
Responsable
4 juillet 2017

Objectif 2 du 7^{ème} PDALHPD

Améliorer les conditions
de logement
et d'hébergement



Comité
Responsable
4 juillet 2017

Action 5

Améliorer les conditions d'accueil
et d'hébergement sur les territoires

Objectifs de l'action

- **Améliorer l'offre d'hébergement** pour assurer, à l'échelle des territoires gardois, la qualité, l'inconditionnalité de l'accueil et la continuité de la prise en charge, en veillant à conserver une diversité de modalités d'hébergement (collectif et diffus).
- **Coordonner et améliorer les actions** menées par l'ensemble des acteurs (associations caritatives, CCAS ...) sur un même territoire dans les domaines de l'accueil (domiciliation, restauration, services divers ...).
- **Améliorer les articulations des différentes compétences** Etat/Département (jeunes majeurs, enfants de moins de 3 ans ...).

Perspectives

- Soutenir les projets d'amélioration des conditions de prise en charge et d'accueil des usagers de l'association **Espélido** (Grétry, Mas d'Alesti, SAOI)
- Accompagner la mise en œuvre des **projets et des partenariats en direction des publics spécifiques** : les personnes en précarité et souffrant d'un handicap psychique, les personnes sortant de prison, les personnes victimes de la traite des êtres humains...

Comité
Responsable
4 juillet 2017

Bilan Objectif 3 du 6^{ème} PDALPD

Comité
Responsable
4 juillet 2017

Objectif 3

optimiser le rapprochement
entre l'offre et la demande de
logement et d'hébergement



Du 6^{ème} PDALPD

au

7^{ème} PDALHPD

Objectif 3

Rapprocher l'offre et la demande en logement et en hébergement

Objectif 3

Rapprocher l'offre et la demande en logement et en hébergement

Action 14

Capter les logements dans le parc privé au bénéfice du public du Plan

Comité
Responsable
4 juillet 2017

14

Action 16

Reloger le public prioritaire dans le parc social

Comité
Responsable
4 juillet 2017

21

Action 17

Favoriser les mutations au sein du parc social pour le public prioritaire du plan

Comité
Responsable
4 juillet 2017

24

Action 6

Faciliter l'accès du public du Plan au logement privé

Comité
Responsable
4 juillet 2017

18

Action 7

Reloger le public reconnu prioritaire dans le parc social

Comité
Responsable
4 juillet 2017

27

Comité
Responsable
4 juillet 2017

Action 14

Capter les logements dans le parc privé
au bénéfice du public du Plan

Action 14 : Capturer les logements dans le parc privé au bénéfice du public du PDALHPD

Objectif initial

ménages accédant à un logement :

Boutique logement 80/an

AIVS 20 /an

Loc'Avenir : 20/an

IML Mandat de gestion : 20/an

Réalisé

ménages ayant accédé à un logement :

Boutique logement : 94/an

AIVS : 35 ménages/an

Loc'Avenir : 13/an

PST: 35/an

SIRES SUD : 11/an

	Gestion locative	Acc. Entrée logement	Médiation	Acc coll /indiv sur durée du bail	Logements en portefeuille en 2016	Ménages relogés/an
Boutique Logement		X	X			94
SIRES SUD	X	X	X		78	11
AIVS H&H dont IML	X	X		X	142	35
LocAvenir/ SIRES SUD	X	X	X		20	13
PST Réhabilitation Solidaire		X	X			35

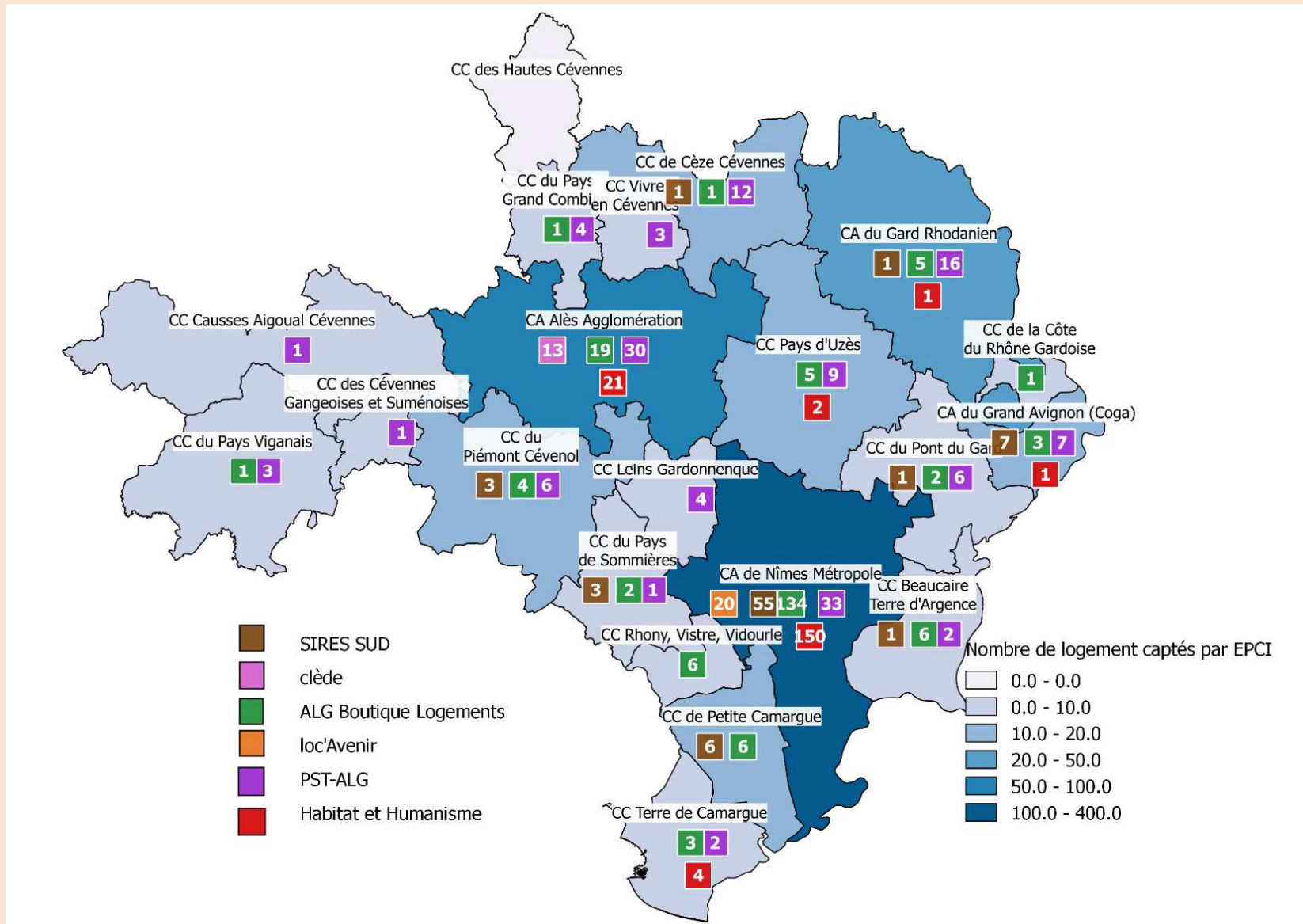
Captation de logements auprès des propriétaires du parc privé par le biais de dispositifs portés par :

- ALG
- Habitat et Humanisme
- Sires Sud
- Loc'Avenir

Un patrimoine qui a fini par être développé (objectif de captation atteints et de mobilité des ménages pour les AIVS)

Fin du dispositif Loc'Avenir en 2017

Bilan de l'action 14 : Capturer les logements dans le parc privé au bénéfice du public du PDALHPD



Points forts :

- Des **logements captés** qui sont anciens mais **décents** et moins énergivores (pour les PST)
- Des logements avec **un taux d'effort adapté aux moyens des ménages** (peu de turn-over)
- Des logements situés essentiellement dans les **centres-villes et centres-villages**, proches des équipements et des services au public
- Une **ouverture vers des publics spécifiques** (les jeunes et les personnes âgées)
- La **confiance des bailleurs acquise**, au fil du temps, facilitée par la médiation proposée par les associations

Points faibles :

- Dans le cadre de la Boutique logement, des **délais de réponses courts et contraints**
- Dans le cadre du PST, des **difficultés à suivre conventions ANAH** dans le temps et un parc vieillissant
- **Des risques pour les associations** insuffisamment couverts (impayés de loyers, dégradations, contentieux...)
- **Contraintes liées à l'évolution des contrats d'assurances** (couverture des impayés et dégradations)
- **Fin d'une offre spécifique pour les jeunes** (fermeture Loc'Avenir)

Points de vigilance :

- Assurer la pérennité des dispositifs
- Maintien de l'offre sur les zones non tendues où les avantages fiscaux sont conditionnés au recours à l'IML à partir de 2017 (loi égalité et citoyenneté)
- Le vieillissement du parc de logements captés



Comité
Responsable
4 juillet 2017

Action 6

Faciliter l'accès du public du Plan
au logement privé

Objectifs de l'action

- Loger 130 ménages dans le parc privé :
 - ❖ Boutique logement : 60 logements
 - ❖ Agence immobilière à vocation sociale : 25 logements
 - Dont 10 logements en intermédiation locative
 - ❖ PST réhabilitation solidaire : 45 logements

Perspectives

- Intégrer les nouvelles orientations de la **loi Egalité et Citoyenneté** (Janvier 2017), en particulier les avantages fiscaux liés à l'IML.
- Assurer la **pérennité des dispositifs** et la **solvabilisation des ménages** (assurance impayés de loyers, accompagnement des ménages...)
- **Optimiser les outils** par une communication valorisant le service proposé aux propriétaires
- **Réfléchir avec les EPCI** sur des supports de communication en direction des bailleurs.
- Réfléchir aux moyens de capter les logements faisant notamment l'objet d'un **conventionnement ANAH sans travaux** au profit du public du Plan. (création d'une nouvelle AIVS, nouveaux financements pour de la sous-location dans le parc privé, ...)

Comité
Responsable
4 juillet 2017

Action 16

Reloger le public prioritaire
dans le parc social

Objectif initial

Travailler avec les bailleurs sociaux des solutions de logement pour le public prioritaire du Plan (DALO, SIAO, DRP) dans le cadre des conventions de réservation de logements, en et en dehors du contingent préfectoral.

Objectif prévisionnel annuel = 1000 ménages.

Réalisé

Conventions de réservations signées avec les bailleurs

Logement de 834

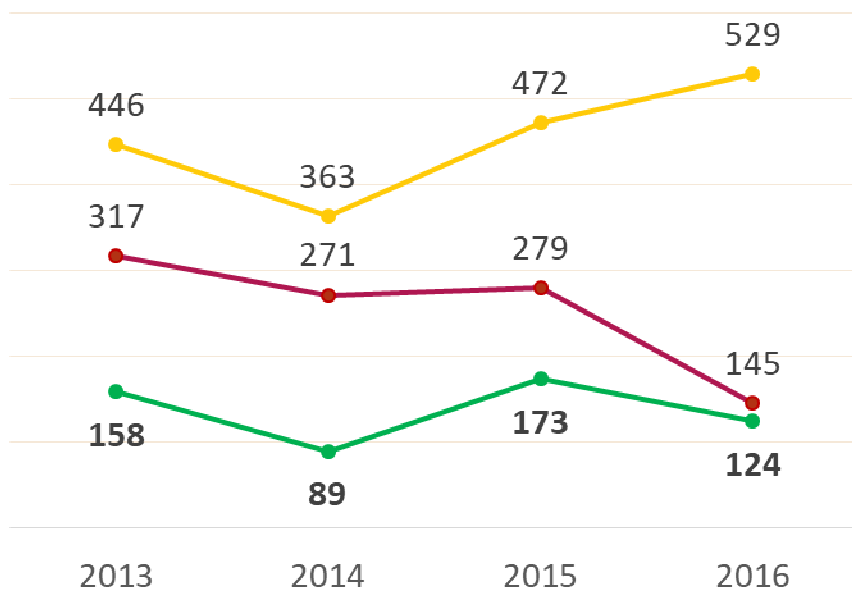
ménages sur les 1 452

connus prioritaires (soit 57%)

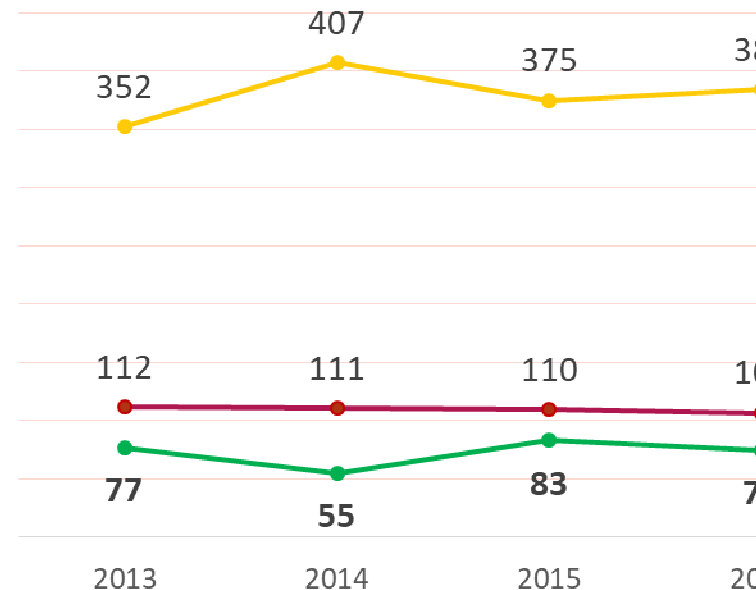
Mise en place en 2016 d'une expérimentation CURPP (commission unique pour le relogement du public prioritaire) commune aux dossiers SIAO et DRP.

Action 16 : Reloger le public prioritaire dans le parc social

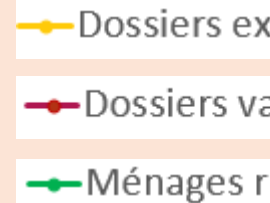
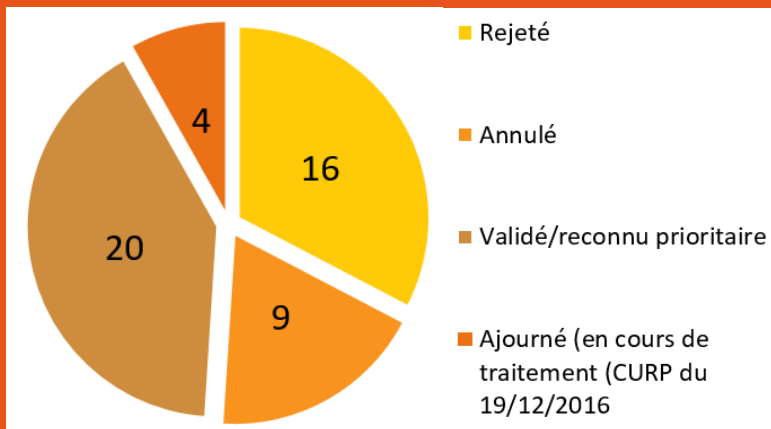
Mise en oeuvre de la DRP



Mise en oeuvre de la DALO



Etat des 49 dossiers du SIAO



Points forts :

- **Déploiement réussi** et utilisation partagée par l'ensemble des acteurs de l'outil SYPLO.
- Mise en place d'une **expérimentation CURPP** (commission unique pour le relogement du public prioritaire) en 2016 : commission commune pour les dossiers SIAO et DRP, avec intégration des bailleurs et du SIAO.
- Un relogement qui se fait très majoritairement **en dehors des QPV** (à plus de 75% en 2015 et 2016)
- Un taux de relogement « théorique » sensiblement amélioré sur la période du plan, avec une part importante des ménages DALO relogés sous moins de 3 mois (plus de 60% en 2016).

Points faibles :

- Une DRP qu'il fallait refonder : perte de lisibilité et de complémentarité entre les dispositifs, trop de dossiers retenus, **un sentiment d'incompréhension mutuel entre bailleurs et les travailleurs sociaux** sur certains dossiers.
- **Une CURPP aujourd'hui plus restrictive** qui laisse donc part plus nombreuse de ménages devant se reloger sur le droit commun.
- Des **difficultés à reloger les ménages aux situations particulières** (très grandes familles, secteurs géographiques avec peu de LLS, parcours logement chaotique, ...).
- Des **relogements très dépendants du nombre de livraisons** réalisées dans l'année.
- Un **étiement de la commission de suivi de relogement**

Points de vigilance :

Le caractère prioritaire doit résulter du croisement entre une analyse sociale et un critère plus « administratif » de priorité : dissociation des critères d'entrée dans les dispositifs et la facilité ou la capacité à assurer un relogement.

Chute de la production de logements sociaux sur la ville de Nîmes qui, à terme, va fortement impacter la capacité de relogement du territoire (près de 50% des prioritaires sont issus de la ville de Nîmes, soit 127 ménages en 2016).

Rechercher une coordination entre les travaux conduits dans le cadre du PDALHPD et les orientations définies par les EPCI dans leurs conférences intercommunales du logement.

Comité
Responsable
4 juillet 2017

Action 17

Favoriser les mutations au sein du parc social
pour le public prioritaire du plan

Objectif initial

Favoriser la mobilité des ménages en difficulté dans le parc social afin de leur permettre d'accéder à un logement adapté à leurs ressources, à la composition familiale ou (et) à un handicap éventuel.

Réalisé

Mise en œuvre d'expérimentation des mutations prioritaires dans le cadre des DRP démarré en octobre 2015.

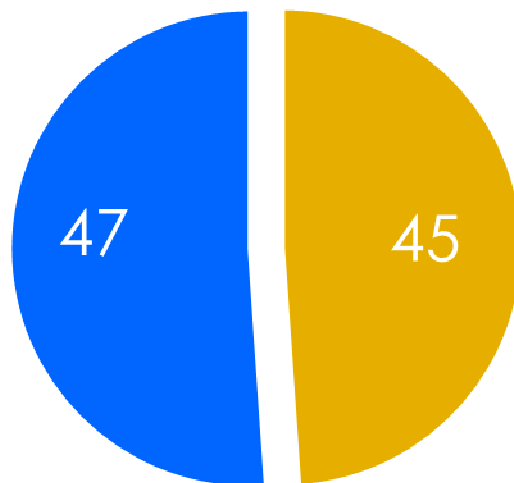
Mise en œuvre de loc'Adapt30 en septembre 2015.

Actions engagées sur cette action.

Action 17 : Favoriser les mutations au sein du parc social pour le public prioritaire du plan

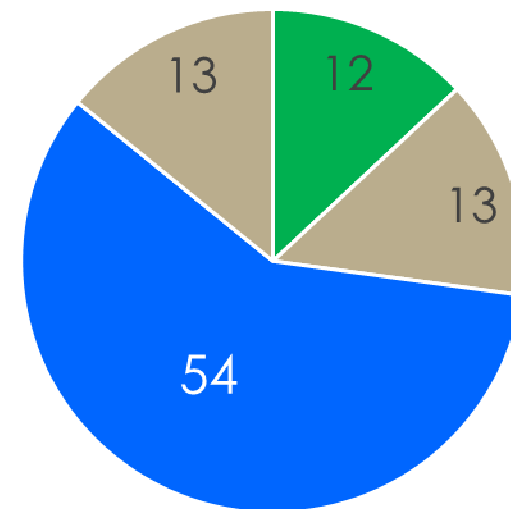


Ménages en attente au 1er janvier 2016



- Sur et sous occupation
- Handicap

Leur situation au 31 décembre 2016



- Ménages relogés
- Dossiers annulés
- Ménages en attente
- Situations non renseignées

Points forts :

- **Création d'outils de suivi** des demandes par les services du Conseil Départemental ce qui permet de conférer une lisibilité à ces publics du plan.
- **Une réponse apportée pour chaque situation par la majorité des bailleurs** : les travailleurs sociaux ont ainsi un retour sur les situations qu'ils suivent (avancement de la demande de logement social, positionnement du bailleur social).
- **Création de Loc'Adapt30** qui prend en compte les personnes en fauteuil roulant et permet ainsi de résoudre pour certaines familles la question de la mutation (adaptation du logement ou relogement chez un autre bailleur social...).

Points faibles :

- **Mobilisation de temps et d'énergie pour les services du Conseil Départemental** et les bailleurs sociaux avec très peu de mutations effectives.
- **Fonctionnement différent d'un bailleur à un autre** (certains ont des commissions d'échanges, d'autres une charte de la CAL favorisant ou non les mutations ...).
- **Difficulté à repérer les référents chez les bailleurs sociaux** et à les mobiliser (gestion de patrimoine, gestion locative....).
- **Pas de retour de la part de certains bailleurs** interpellés.
- **Difficultés pour les bailleurs sociaux à prendre en compte ces demandes** par rapport :
 - à la masse des mutations enregistrées
 - au fait que les logements vacants relèvent souvent de l'un des différents contingents réservataires.



Comité
Responsable
4 juillet 2017

Action 7

Reloger le public reconnu prioritaire
dans le parc social

Objectifs de l'action

- Trouver avec les bailleurs sociaux des **solutions de relogement pour le public du Plan reconnu prioritaire** (DALO ou CURPP - Commission Unique de Relogement du Public Prioritaire pour les dispositifs SIAO et DRP) dans le cadre des conventions de réservation de logements, que ce soit sur le contingent préfectoral ou en dehors de ce contingent.
- Prendre en compte les demandes de **mutations signalées** pour le public prioritaire du Plan

Perspectives

- **Fiabiliser et objectiver** certains critères de priorité au titre de la CURPP (pièces justificatives et/ou complémentaires ,).
- Définir les modalités de prise en compte de certains **ménages déjà relogés** par les bailleurs sociaux mais qui auraient pu relever des dispositifs de relogement prioritaire (DALO, CURPP).
- Quantifier et objectiver l'exhaustivité des **refus** suite à une proposition d'attribution prononcée par une CAL au bénéfice d'un ménage reconnu prioritaire.
- **Intensifier les liens directs entre les bailleurs sociaux et les travailleurs sociaux** (partage des coordonnées des interlocuteurs « adaptés », désignation de référents de part et d'autre...) notamment au moment de la proposition de logement.
- Objectiver les situations de logement au regard des **critères de handicap ou de santé** dans le cadre des mutations signalées.
- Veiller à l'intégration des objectifs du relogement du PDALHPD dans les politiques d'attribution mises en œuvre par les EPCI dans le cadre de la LEC.

Comité
Responsable
4 juillet 2017

Bilan Objectif 4 du 6^{ème} PDALPD



Du 6^{ème} PDALPD

au

7^{ème} PDALHPD

Objectif 4

Accompagner les ménages
et contribuer à leur solvabilité

Comité Responsable
4 juillet 2017

Action 22

Favoriser l'accès aux soins des personnes
relevant du secteur
Accueil Hébergement Insertion

33



Objectif 4

Accompagner les ménages
et contribuer à leur solvabilité

Comité
Responsable
4 juillet 2017

Action 9

Favoriser les liens entre santé
et hébergement / logement

36



Du 6^{ème} PDALPD

au

7^{ème} PDALHPD

Objectif 2

Améliorer les conditions de logement et d'hébergement

Comité
Responsable
4 juillet 2017

Action 11

Mettre en place un Service Local
d'Intervention pour la maîtrise des
Energies (SLIME)

37

Comité
Responsable
4 juillet 2017

Action 12

Contribuer à la rénovation thermique des
logements dans le parc privé
Programme Habiter mieux

43

Objectif 4

Accompagner les ménages
et contribuer à leur solvabilité

Comité
Responsable
4 juillet 2017

Action 23

Sensibiliser le public du plan
et les propriétaires bailleurs
à la maîtrise des énergies

48

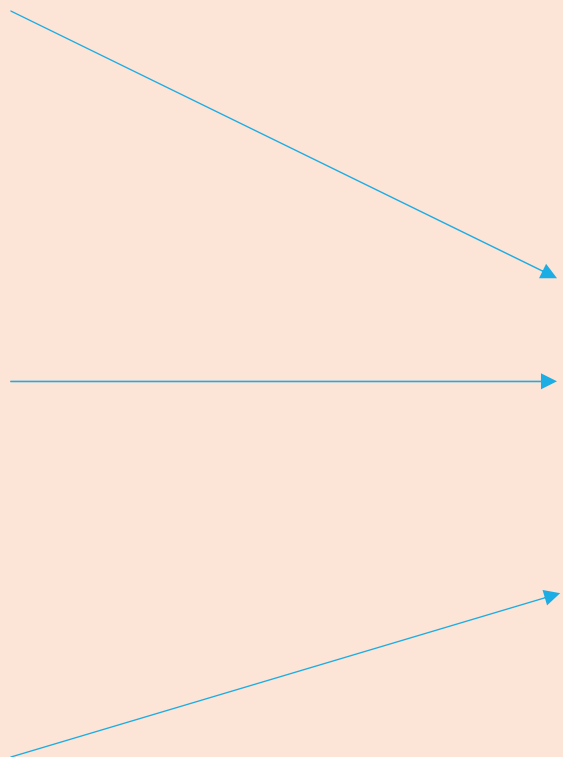
Objectif 4

Accompagner les ménages
et contribuer à leur solvabilité

Comité
Responsable
4 juillet 2017

Action 11

Intervenir en faveur de la maîtrise des
consommations énergétiques



Comité
Responsable
4 juillet 2017

Objectif 4

Accompagner les ménages
et contribuer à leur solvabilité

Comité Responsable
4 juillet 2017

Action 22

Favoriser l'accès aux soins des personnes
relevant du secteur
Accueil Hébergement Insertion



Action 22 : Favoriser l'accès aux soins des personnes relevant du secteur Accueil Hébergement Insertion

Articuler les politiques publiques de **l'hébergement, du logement et de la santé**

Intégrer les acteurs du champ de la santé dans la démarche « accès au logement prioritaire » / Gard territoire pilote

Développer une culture partagée entre professionnels santé/social

Améliorer l'interface entre hébergement/ logement et structures médicalisées.

Points forts :

- Des liens informels entre les acteurs de terrain du champ sanitaire et /ou médico-social (addictions : CSAPA, CAARUD, secteur psychiatrique : EMP, CMP, Hôpital psychiatrique ...)
- Des partenariats locaux ont permis aux personnels AHI d'intervenir et de participer aux réunions des structures « soins » et réciproquement.
- Existence d'appartements de coordination thérapeutique (ACT)
- Des associations porteuses de multi dispositifs tant dans le domaine de l'hébergement que dans celui de la santé

Points faibles :

- Manque de recensement exhaustif et partagé par la DDCS, la délégation départementale de l'ARS des actions et des dispositifs existants
- Absence de coordination formalisée de interventions des acteurs de la santé et des acteurs de l'hébergement

Points de vigilance :

Prendre en compte les publics (personnes âgées, personnes handicapées...) dans une approche prospective des besoins



Comité
Responsable
4 juillet 2017

Action 9

Favoriser les liens entre santé
et hébergement / logement

Objectifs de l'action

- Permettre aux personnes en situation d'exclusion souffrant d'un **handicap psychique** de disposer d'un **logement accompagné** en créant une 1ère résidence accueil.
- Créer des partenariats afin d'agir **face aux situations d'incurie dans le logement**

Perspectives

- **Créer au minimum une résidence accueil** et si possible une deuxième d'ici la fin du 7^{ème} plan.
- **Formaliser les partenariats avec le secteur de la santé** et définir des modalités de réponse plus globale sur cette question pour l'ensemble des pensions de famille du département.
- Formaliser des partenariats et **sensibiliser les acteurs du territoire à la question de l'incurie** (travailleurs sociaux, élus, professionnels de la santé....) sur 3 zones du département (Alès, Bagnols et Nîmes).
- Etudier la possibilité de **mobiliser des moyens spécifiques dans le cadre du fonds d'investissement régional de l'ARS** pour traiter les situations d'incurie.

Comité
Responsable
4 juillet 2017

Action 11

Mettre en place un Service Local
d'Intervention pour la maîtrise des
Energies (SLIME)

Objectif initial

Qualitatifs :

réduire les dépenses
d'énergie, d'eau et
améliorer le confort
des ménages

diminuer le nombre des
demandes d'aides
financières FSL
Charges.

Quantitatifs :

Situations traitées par an.

Réalisé

En 2013 et 2016, 45
personnes ont
participé de 1 à 6
demi journées
d'atelier éco gestes
du SLIME.

Des ménages ont bénéficié
d'interventions à

Action 11 : Mettre en place un Service Local d'Intervention pour la maîtrise des Energies (SLIME)

2 SLIME expérimentés :

- Roquemaure,
- St Gilles.

Partenaires engagés sur les 2 lieux d'expérimentation
des SLIME :

CAUE, ALG, Nîmes métropole, CCAS, CD (SL, SHRU,
UTASI).

Points forts :

Points faibles :

POUR LE PUBLIC :

- Des outils permettant **d'objectiver les causes de la dépense énergétique** (compréhension des factures/Eco gestes / bâti),
 - Un dispositif qui privilégie une **participation active des ménages**,
 - De réelles **économies d'énergies**, à réaliser et réalisées,
 - Une **montée en compétence des publics** sur le sujet de la précarité énergétique,
 - La visite à domicile permet d'**être au cœur du fonctionnement des ménages** (identification de non décence voire de danger),
 - **Dynamique de groupe** créée sur le SLIME de St Gilles,
 - Des actions collectives appréciées par les participants.
- **Difficultés à adhérer** à la démarche,
 - **Nombre de ménages limité**,
 - **Difficultés à se mobiliser** sur la durée,
 - **Pas de résultat financier mesurable** dans l'immédiat pour le ménage,
 - Difficultés **à mobiliser les propriétaires bailleurs**

Points forts :

Points faibles :

POUR LES PROFESSIONNELS :

- **Mobilisation des partenaires** selon les dispositifs existants pour répondre collectivement aux besoins repérés,
- **Synergie entre outil Habitat (OPAH) et Action Sociale (SLIME)**
- **Cadre méthodologique et outils d'intervention adaptés** (fiches de repérage, visite à domicile, Malette...),
- Un **rapport aux familles différent** qui permet notamment des échanges de compétences et une relation de confiance renforcée .

- **Manque de disponibilité** sur la durée,
- **Nécessité de disposer de professionnels compétents** au niveau social et au niveau technique,
- **Manque de moyens humains** dédiés pour assurer la continuité du dispositif,
- **Partenariat local difficile à maintenir** sur durée,
- **Difficulté à mobiliser les ménages sollicitant le FSL Charges.**

Comité
Responsable
4 juillet 2017

Action 12

Contribuer à la rénovation thermique des
logements dans le parc privé
Programme Habiter mieux

Objectif initial

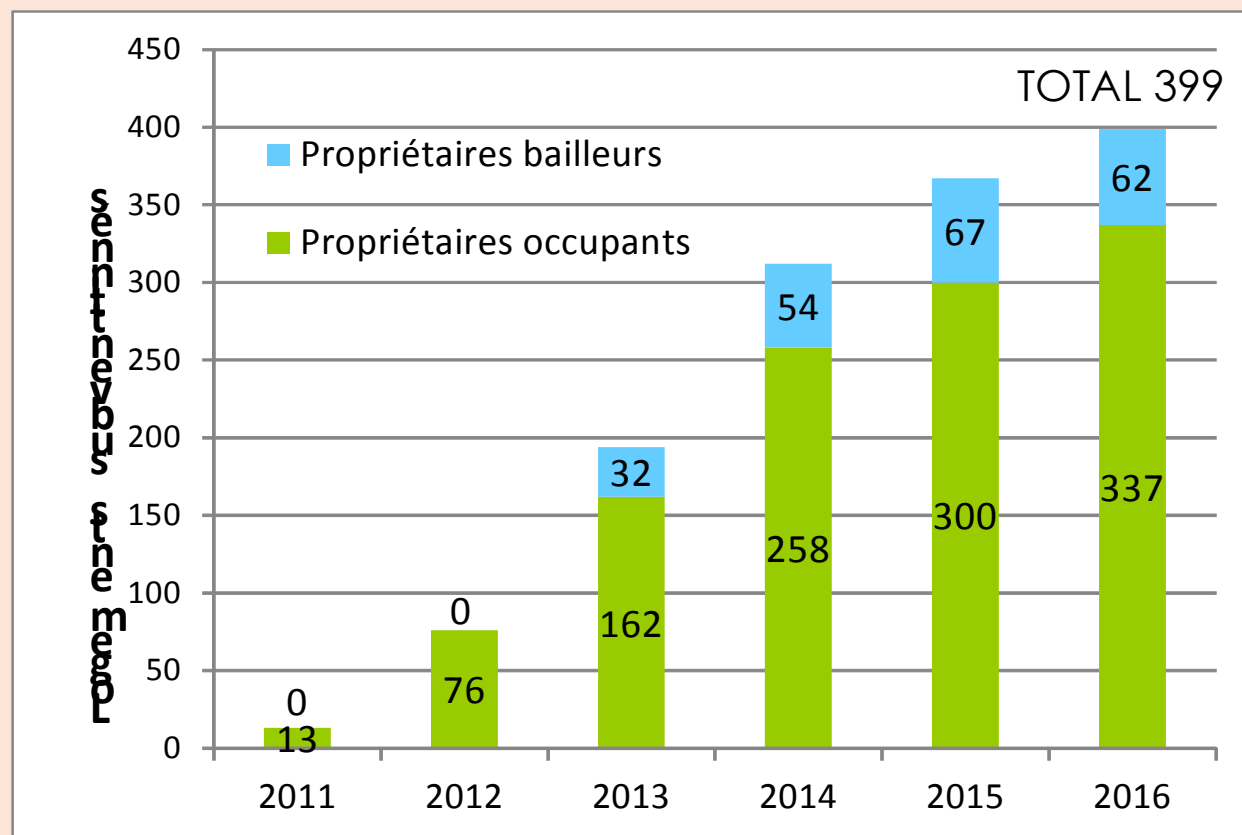
moyen d'un dispositif spécifique, aider les propriétaires (occupants modestes et bailleurs) à améliorer la performance énergétique de leurs logements dans le cadre du programme « Habiter mieux »

objectif quantitatif : 100 à 300 logements par an

Réalisé

1000 logements aidés dans le cadre du dispositif « habiter mieux »

Action 12 : Contribuer à la rénovation thermique des logements dans le parc privé : Programme Habiter mieux



Logements aidés selon leur occupation

Montant total des travaux induits Habiter Mieux

2015 : 9 643 415 €
(10 915 556 € pour l'ensemble des dispositifs ANA)

Coût Moyen au dossier en 2015 :

Propriétaires occupants : 21 251 €
Propriétaires bailleurs : 48 778 €

Points forts :

- **Une forte progression** du nombre de dossiers
- **L'extension aux propriétaires bailleurs**
- Une **bonne répartition sur le territoire** malgré une très mauvaise année 2016 sur le territoire d'Alès
- Permet aux propriétaires de **mieux prioriser et budgéter les travaux**
- Les **propriétaires occupants très modestes toujours très majoritaires** et une proportion non négligeable de ménages dont le revenu annuel est inférieur à 7000€
- **Gain énergétique moyen de 43 % bien au-delà des 25 % nécessaires**

Points faibles :

- **Un nombre de dossier limité** au regard du nombre des 317 173 résidences principales du Gard
- Un **reste à charge** (au moins 20%) parfois rédhibitoire pour les propriétaires les plus modestes.
- **Très peu de dossiers de Propriétaires Bailleurs** du parc occupé
- **Peu de personnes relevant des minimas sociaux**
- Peu ou **pas de lien avec la problématique du reste à charge**

PILOTAGE :

- Crédits en augmentation qui permettent de répondre aux besoins en maintenant **un niveau d'aide très incitatif**
- **Relais local efficace et réactif** à la campagne de communication J'éco Rénov avec collaboration ADIL – EIE

- **Évolution des règles et des priorités**
- **Difficultés** ponctuelles des **opérateurs**
- **Insuffisance ponctuelle de l'enveloppe sur Nîmes Métropole**

Comité
Responsable
4 juillet 2017

Action 23

Sensibiliser le public du plan
et les propriétaires bailleurs
à la maîtrise des énergies

Objectif initial

- Sensibiliser et former le public du plan et les propriétaires bailleurs pour porter un meilleur effort dans le logement et réduire les dépenses énergétiques.

- Aller vers le public qui ne vient lui-même former.

Action 23 : Sensibiliser le public du plan et les propriétaires bailleurs à la maîtrise des énergies

Recensement (non exhaustif) entre 2013 et 2016 :

- Une douzaine de communes concernées
- 10 opérateurs recensés au 20/01/17

- ❖ 1 154 participants
- ❖ 93 Actions Collectives Eco Gestes
- ❖ 10 Forums, Lieux d'accueil, Expositions
- ❖ 1 action prévoyant l'intervention à domicile (Hors SLI/)

Points forts :

- **Réalisation de la boîte à outils** nécessaire à l'organisation d'interventions sur les éco-gestes.
- La **diversité** des actions proposées aux ménages et **mixité des publics** concernés
- Un **comité de suivi** « précarité énergétique »
- Une **mobilisation des acteurs**
- **Organisation de séances de formation** à la maîtrise des énergies auprès des professionnels organisées par le CAUE

Points faibles :

- Aucune intervention sur certaines communes
- **Connaissance partielle des interventions** menées sur le département
- **Connaissances partielles des ressources** de chacun des intervenants et institutions
- **Manque de visibilité** des actions pour le public et pour les professionnels



Comité
Responsable
4 juillet 2017

Action 11

Intervenir en faveur de la maîtrise des
consommations énergétiques

Objectifs de l'action

- Donner au public du Plan les capacités **d'améliorer leurs conditions de vie**, et de disposer des moyens d'actions pour y remédier, par une meilleure compréhension de leur situation de logement au regard de la maîtrise des énergies.
- **Sensibiliser et informer** le public du Plan et les propriétaires bailleurs sur les gains possibles en matière de maîtrise des consommations énergétiques.
- **Aller vers le public** qui ne vient pas de lui-même s'informer.
- Favoriser la **mise en réseau des acteurs** impliqués afin d'optimiser les outils, les dispositifs, les actions mises à disposition des publics.

Perspectives

- **Mettre en place des** Services Locaux d'Intervention pour la Maîtrise des Energies (**SLIME**) en lien avec les acteurs de l'accompagnement et de la rénovation thermique sur l'ensemble du département.
- **Coordonner** les actions du SLIME avec les politiques publiques d'amélioration de l'Habitat (CPLD, Habiter Mieux, OPAH, actions de sensibilisation aux économies d'énergie existantes) par la création d'un comité partenarial sur les territoires.
- **Modifier le règlement intérieur du FSL** afin qu'il prenne en compte la problématique de l'énergie dans le logement en développant la prévention.
- Dans le cadre du **Comité de suivi Précarité Energétique**, existant au sein du PDALHPD, réfléchir aux moyens à mettre en œuvre une meilleure coordination et visibilité des actions existantes, notamment en lien avec la politique de la ville.



7^{ème} PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION
POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES

Comité
Responsable
4 juillet 2017

QUESTIONS DIVERSES...

6^e PDALPD
DU GARD

2013 - 2017

PLAN DÉPARTEMENTAL
D'ACTION POUR LE LOGEMENT

Comité
Responsable
4 juillet 2017

Du 6^{ème} au 7^{ème}

PDALHPD